



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 16 juillet 2021

**Objet : Approbation de la vente d'un local et d'une cave sis 1-1, bis rue général Carbuccia
à M. Navari**

Date de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 juillet à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 33

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGLIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Étaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur DASSIBAT Franck ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur TATTI François ;
Monsieur MORGANTI Julien à Madame ALBERTELLI Viviane ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène ;
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal

Vu le Code Civil et notamment l'article 713 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1123-1 ;

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale de la DGFIP en date du 8 mars 2021 (prorogation) ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 13 juillet 2021 ;

Considérant que notre collectivité est propriétaire d'une cave (environ 30 m²) et d'un local (environ 30 m²) dépourvu de tout élément de confort (absence d'eau et d'électricité) sis au 1-1, bis rue Général Carbuccia pour les avoir acquis en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil et L.1123-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives à l'appréhension des biens sans maître ;

Considérant que ces deux biens ont été estimés respectivement par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la DGFIP à 15 400 € et à 3 000 € ;

Considérant que ces biens ont été mis en vente par avis d'appel à candidatures ;

Considérant que la publicité a été réalisée par insertion dans la presse (4 parutions dans Corse-matin) et par communication sur le site de la Ville ;

Considérant que les visites se sont déroulées du 1^{er} octobre 2020 au 29 janvier 2021 ;

Considérant que six candidatures ont été déposées ;

Considérant que la candidature de M. Jean-Pierre Navari a été retenue par la commission qui s'est réunie le 17 mai 2021 ;

Considérant que ce choix a été motivé par le montant de l'offre globale de 27 500 € (22 000 € + 5 500 €) supérieure à l'évaluation de la DGFIP (18 400 €), par la capacité financière du candidat, par son projet consistant à agrandir l'appartement dont il est propriétaire dans l'immeuble et à transformer la cave en local technique et surtout par sa qualité de copropriétaire ayant une très bonne connaissance de l'immeuble ;

Considérant que son dynamisme a été moteur pour l'organisation de cette copropriété qui va faire l'objet d'un programme lourd de réhabilitation.

Après avoir entendu le rapport de Paul TIERI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** la vente de ces deux biens situés au 1-1, bis rue Général Carbuccia pour le prix global de 27 500 € (22 000 € local + 5 500 € cave) au profit de M. Navari Jean-Pierre.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à son établissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 22/07/2021

Qualité : MAIRE

Page 2 sur 2